



Bulletin municipal n° 60 - mars 2021

Le mot du Maire

Chères Céronnaises, chers Céronnais,

Nous venons de vivre dernièrement une crue de la Garonne comme nous n'en n'avions pas connue depuis très longtemps. En effet, la dernière crue significative que notre commune a subie remonte à Janvier 1981.

Ce phénomène vient nous rappeler que nous vivons à proximité d'un fleuve, pas toujours tranquille, et qui peut parfois être soumis à de fortes perturbations liées à une conjoncture météorologique défavorable sur son bassin versant et ceux de ses affluents.

Notre commune n'a pas été épargnée par la crue de la Garonne et de ses affluents, le St Cricq et la Gargalle. Les routes départementales 1113 et 11 ont été coupées ainsi que la voie communale qui passe à Barreyre. Malheureusement, nous avons eu à déplorer l'inondation de deux maisons.

Je tiens à remercier la solidarité qui a été mise en place sur l'ensemble de la commune et plus généralement sur le territoire du Sud Gironde fortement touché, De nombreux messages sont arrivés pour offrir une aide physique et matérielle. C'est rassurant et réconfortant.

Nous devons avoir en tête que cet événement peut se reproduire à tout instant, voire s'amplifier.

C'est pour cela que nous allons nous servir de cette expérience pour adapter notre plan de prévision et de prévention afin d'éviter au maximum que des maisons soient de nouveau inondées.

La municipalité a saisi la préfecture pour faire reconnaître la commune de Cérons en état de catastrophe naturelle. L'arrêté a été publié le 24 février 2021 et les personnes concernées ont pu faire leur déclaration auprès de leur assurance dans les 10 jours.

Ces moments compliqués sont là pour nous rappeler que la nature peut parfois être dure envers l'homme, qu'il faut la respecter pour une cohabitation la plus harmonieuse possible.

La crise sanitaire est toujours présente, l'épidémie ne faiblit pas, les nouveaux cas sont de plus en plus nombreux, avec toujours plus de personnes en réanimation. Il ne faut pas relâcher notre vigilance, notamment avec la présence du variant Anglais, souche contagieuse.

Soyez prudent, respectez les gestes barrières et les consignes. Les vaccins arrivent en grand nombre, nous redonnant l'espoir d'une sortie prochaine de crise.

Les membres du CCAS sont pleinement engagés pour aider les personnes isolées, ou qui en font la demande : prise de rendez-vous et transport sur les sites de vaccination.

Notez que si vous êtes une personne à risque, entre 50 et 75 ans, ou un personnel soignant, aide ménagère,... il vous est possible de prendre rendez-vous à la pharmacie de Cérons pour vous faire vacciner.

Prenez soin de vous !

Jean Patrick SOULÉ,
Maire de Cérons

Sommaire

LE MOT DU MAIRE.....	1
AUTOUR DE NOEL (rétrospective).....	2 et 3
CRUE DE LA GARONNE.....	4 et 5
VIE COMMUNALE / ENTRETIEN.....	6 et 7
ECOLOGIE : ENVIRONNEMENT.....	8 et 9
<i>Moustique tigre-Relais Gironde-déchets sauvages-voitures ventouses</i>	
COMPTE ADMINISTRATIF.....	10
CITOYENNETE.....	11
ASSOCIATIONS.....	11
INFOS.....	12
RUBRIQUE « BON PLAN ».....	12

Bulletin Municipal de la commune de Cérons
 Tirage : 950 exemplaires
 Directeur de la Publication : Corinne BOURCHEIX
 Responsable de la Rédaction :
 Commission du Bulletin Municipal
 Réalisation, Distribution : Mairie de Cérons
 N° ISSN : 1629-3010
 Dépôt légal à Parution
 Impression : SARL AD2C—Toulonne
 Crédit photos : non contractuel

AUTOUR DE NOËL

Noël... Noël ? Noël a eu pour tous une ambiance étrange !

Tout d'abord, il a été recommandé de ne pas trop s'approcher de nos Aînés pour les préserver. Le traditionnel repas organisé en avril (2020) n'a pas pu avoir lieu. Mais, pour témoigner notre attachement aux seniors, les élus ont opté pour un cadeau particulier : un coffret garni de petites choses bien alléchantes et goûteuses pour un repas festif.

C'est à pas feutrés, les coffres de voitures regorgeant de colis rouge et bleu, que les élus et les membres du CCAS ont procédé à la distribution.

Une petite carte de Monsieur le Maire, remise en même temps, encourageait chacun à rester bien prudent et promettait de se réunir pour un moment convivial dès que les conditions sanitaires le permettraient.



Du côté des enfants, les choses aussi ont été différentes cette année !

La mairie a bien installé son beau sapin sur la place mais il nous a été interdit de servir le goûter chaud. C'est donc au gré des jours et des envies des enfants que les branches se sont couvertes de décorations faites de leurs mains : des boules aux couleurs chatoyantes, brillantes de paillettes, des grands coloriages, des guirlandes, des sapins... Chacun n'a pas tari d'imagination pour confectionner ces objets avec de la récupération... et leur donner une autre vie...

Et à l'école ? Fêtons Noël... Oui ? Non ?... Et le Père Noël qui annonce être obligé de rester loin...

Le Maire et son Conseil Municipal ont obtenu l'autorisation de présenter un spectacle tout en respectant quelques règles : petits groupes, distanciation...

Les comédiens / magi-

ciens ont donc joué leur **spectacle dans la bibliothèque de l'école** : une représentation bien atypique mais terriblement drôle qui a séduit les enfants. Cette représentation a été jouée devant chaque classe et adaptée selon les âges. Les 8 classes, à tour de rôle, ont profité de ce moment tout au long de la journée.



L'inquiétude des enfants (et la nôtre !) était grande de ne pas voir venir le Père Noël...

Mais la surprise a été **grandiose** !

Mais, il est très rusé le Père Noël !

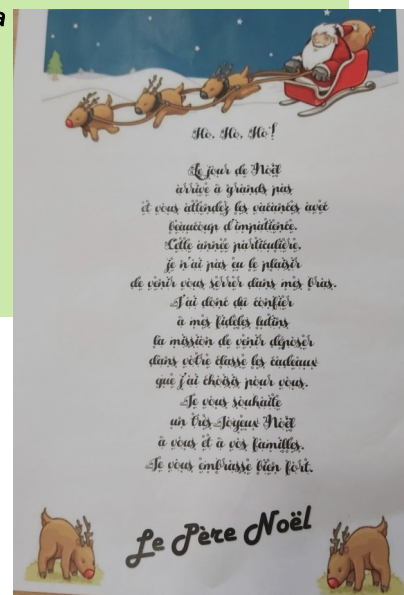


Les élèves de tous les niveaux avaient **décoré leur classe** aux couleurs de Noël avec des sapins de toutes sortes : immenses, tout petits, artificiels, lumineux, naturels sentant bon la résine, dessinés sur le tableau avec des craies de couleur, en ballons de baudruche vert servant de calendrier de l'avent, ou encore colorés accrochés au plafond...

Nous sommes le vendredi 18 décembre, 9 heures... Chaque groupe, accompagné de son enseignant, regagne sa classe. La porte s'ouvre... et magie... Le Père-Noël, très rusé, est passé dans la nuit !

Noémie et Louna racontent avec enthousiasme et ferveur : « ...Il a **laissé des petits sacs en tissu au nom de chaque enfant**. Chaque sac contenait un très beau livre, un grand sujet en chocolat et un bonnet de Noël... non, non, non... un bonnet vert, comme celui des lutins ! Et il a aussi accroché au tableau une lettre signée de son nom ! Nous, on a adoré la lettre !... »

Nous vous partageons quelques photos mystérieusement reçues.



Côté cantine, Nadia a œuvré afin d'offrir aux enfants des tables de fête le jour du repas de Noël : sets de table à la tête du vieux monsieur, sous-verres façon boules de Noël colorées, serviettes rouges ! Nous ne détaillerons pas le menu mais le « champagne » a été apprécié en apéritif (limonade et jus de pomme) !



Pour clôturer ces instants festifs et entamer dans la bonne humeur cette nouvelle année toujours un peu compliquée, la **galette des rois**, offerte par la mairie, a été distribuée dans les classes accompagnée de jus de fruits... chaque fève trouvée a fait de l'enfant une reine ou un roi arborant une belle couronne et qui a dû trouver son chacun ou sa chacune !

Nos cours d'eau connaissent régulièrement de petites crues. Mais ils nous font vivre des crues décennales, vicennales et trentennales (1931 - 1954 - 1981) et des crues centennales. La crue d'un cours d'eau est mesurée par son débit. Une crue décennale est une crue qui a un risque sur dix de se produire chaque année, c'est-à-dire que ce débit a une chance sur dix d'être atteint chaque année. Statistiquement, il en survient donc une par décennie, mais il s'agit d'une probabilité : deux crues décennales peuvent survenir pendant la même décennie, et aucune pendant la décennie suivante. Une crue centennale atteint un débit qui a un risque sur cent d'être atteint chaque année.

Pour ne parler que de notre secteur en Sud-Gironde, ces 2, 3 et 4 février 2021 seront marqués par une crue vicennale (20 ans) de la Garonne et de certains de ces affluents entraînant aussi un important débordement de nos ruisseaux locaux : le Seuil, le Saint-Cricq et la Gargalle.

Les digues de Cérons-Barsac et Barsac-Preignac, construites sous Napoléon, servent de protection des crues décennales pour un débordement « normal » et raisonnable. Elles sont accessibles à pied pour une belle promenade.

La crue de ces derniers jours, gonflée par la tempête Justine, a été associée à une crue vicennale. Le débit d'eau très important n'a pu être absorbé normalement par le lit de la Garonne, les ruisseaux, les terrains ou palus voisins. Le niveau est monté, monté, jusqu'à passer par-dessus la digue. Et à partir de là, l'eau s'est étalée tant qu'elle a pu, inondant et s'étendant sur le plat des rives droite (Cadillac-Béguey-Rions) et gauche (Cérons, Barsac, Preignac), inondant les habitations trop proches d'elle et causant d'énormes dégâts dommageables dans la plupart des communes longeant les rives du fleuve entre Bordeaux et Agen.

Jeudi, beaucoup d'entre-nous ont pu entendre résonner la sirène de Barsac annonçant l'évacuation des habitants. A la tombée de la nuit, cette alarme d'urgence, au son strident et glaçant, nous a bien remis les pieds sur terre, nous rappelant que nous sommes bien peu de chose face à la vigueur des éléments !

Entre Agen et Bordeaux, pour passer de la rive droite à la rive gauche, seul le grand pont de Béguey restait praticable... tous les autres ponts étant fermés à toute circulation piétonne ou motorisée. Et pour se rendre à Langon ou Bordeaux, une seule solution : emprunter l'autoroute.

Le vendredi, à Cadillac, à 4 h 45, l'eau atteignait son maximum [8.26 m] ; samedi matin, de bonne heure, la décrue commençait. A 9 h 15, on enregistrait la baisse du niveau d'eau à 8.05 m. Dès mercredi, connectés sur Vigicrue en quasi permanence, nous avons vu notre tronçon fluvial passer en alerte orange (pénultième échelon avant le rouge).

D'innombrables tronçons de route de la RD 1113 étaient noyés par des débordements locaux. Jeudi soir, le Conseil Départemental interdisait l'accès de cette voie et la fermait à toute circulation. Elle n'a été réouverte que dimanche 7 en début d'après-midi.

La route RD1113, au niveau du carrefour de Salvané prenait un faux air de canal ombragé. L'étendue de toute cette eau morne et lisse, le silence pesant par l'absence de bruit ambiant renvoyait une image lugubre et froide. La route et tout ce qui était autour, était couvert par endroit par 1.20 m, voire plus, d'eau boueuse. Les glissières de sécurité étaient englouties... difficile de distinguer la route des bas-côtés. Un fond sonore

inhabituel était perçu jusque dans le lotissement de Lépiney. Ceux qui connaissent le grondement des rapides d'un gave en montagne, ont pu rapidement identifier ce ronflement intense : les cris de la Garonne en furie.

Ce n'est que vendredi 05, vers 7 h du matin, que la lente mais régulière décrue a commencé. Samedi 06 dans l'après-midi, le niveau d'eau baissant de façon satisfaisante, nous sommes revenus en zone verte sur les cartes de vigilance de Vigicrues.

A Cérons, deux habitations sont impactées avec des situations terribles et bien tristes. Les communes voisines connaissent des situations similaires pour beaucoup de leurs administrés.

Les élus et des bénévoles étaient très activement présents auprès des habitants sinistrés pour leur apporter une aide matérielle sur la terre ferme... le SDISS et les gendarmes avaient bien recommandé de ne pas s'aventurer dans, et sur l'eau compte tenu du courant et des trous d'eau.

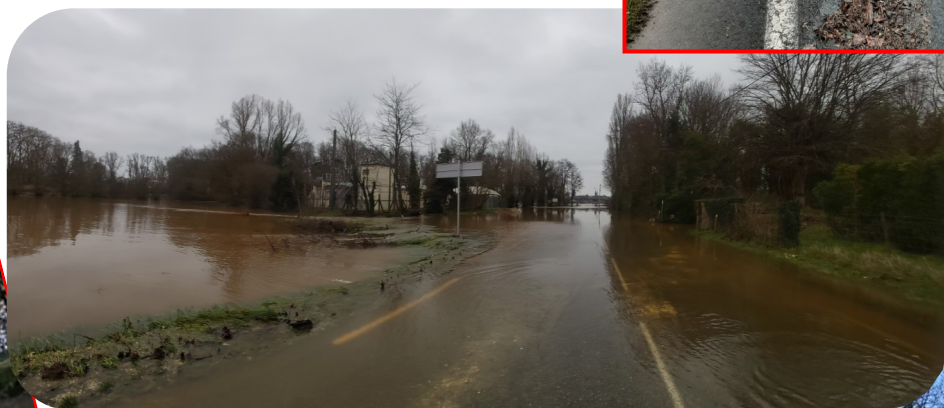
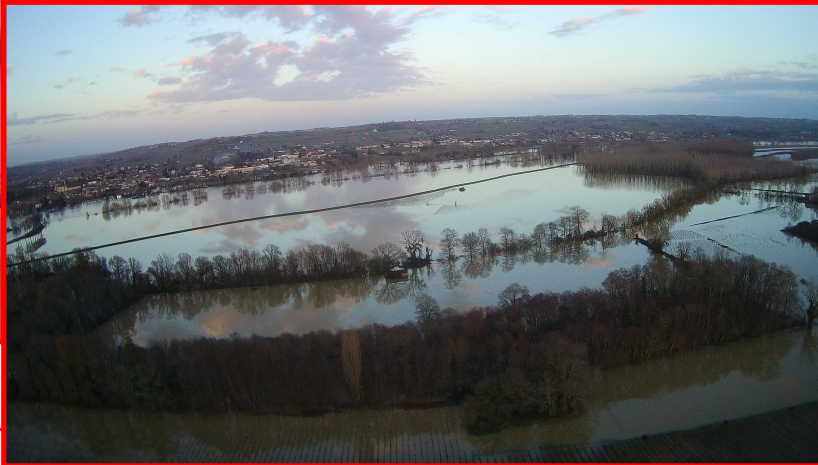
C'est vendredi matin, qu'une famille céronnaise a demandé à être évacuée par les pompiers. Dans un premier temps, ils ont ramené Madame et leurs enfants, et dans un second voyage, Monsieur arrivait avec leurs deux chiens terrorisés par tant d'eau et surtout par la promenade en barque. Toute la famille a été prise en charge par un couple d'amis.

Concernant la seconde famille, elle réside dans une maison avec un étage. Les propriétaires, qui ont connu d'autres crues, se sont réfugiés à l'étage, ne souhaitant pas quitter leur domicile. Aussitôt, la solidarité s'organise et une « chaîne » de soutien et de ravitaillement a été mise en place. Pour rejoindre l'étage, une échelle installée contre la maison sert d'escalier de secours provisoire. Samedi, certains élus et administrés « prenaient leurs bras et leurs savoir-faire » pour l'installation de l'électricité apportant un peu de confort à l'étage de secours. Au rez-de-chaussée, d'autres s'activaient à redresser ici un meuble, sortir les tapis ou fauteuils non épargnés par l'eau... Le réel nettoyage commencera dimanche après-midi. Et pourtant, ce couple avait installé dès les premières heures d'alerte sur leur entrée un batardeau d'une hauteur de 60 cm, malheureusement insuffisant pour stopper les 1.30 m de crue.

Samedi, la Garonne a regagné son lit laissant encore des éten dues d'eau. **Ce sont les casiers. Les casiers** sont la conséquence de la construction de la digue. Espaces plats situés après la digue, ils permettent à l'eau de s'étaler. Mais, au moment de la décrue, l'eau piégée ne peut s'évacuer. Afin de ne pas perturber la baisse du fleuve en le saturant prématurément avec un apport d'eau supplémentaire, les casiers ne se vidangent que quand le fleuve est assez bas.

Chez nous, le Seuil et le Saint-Cricq traversent les palus accolées à la digue et sont gérées par des pelles [ou écluses] que l'on ferme au moment des crues... et qu'il faut penser à réouvrir progressivement pour évacuer l'eau restante. Les deux vannes ont été réouvertes samedi vers 15 h, par petites hauteurs (50 cm). L'eau emprisonnée dans les casiers baissait à vue d'oeil.

Nous n'oublions pas les habitants et commerçants de toutes les communes de Langon, La Réole et de bien nombreux petits villages alentours qui ont subi dramatiquement les caprices et la violence de l'eau. Nous souhaitons à tous beaucoup de courage.



Vie communale

FRELONS ASIATIQUES

La commune est intervenue sur un terrain communal à côté de la salle Robert Peyronnin pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques.

Nous avons fait appel à un professionnel, qui est intervenu le 18 novembre 2020. Le coût de l'intervention est de 150 €.

Ce professionnel intervient aussi pour les privés.

Renseignements à la Mairie.



PANNEAUX ROUTIERS

Régulièrement les panneaux routiers sont vandalisés : défoncés, tordus, taggués ou mieux encore v-o-l-és !

A chaque commande, c'est l'argent du budget de fonctionnement qui paie les factures d'achat...

La dernière facture s'élève à **407 € TTC pour l'achat de 4 panneaux**. Les prix varient en fonction du diamètre du panneau, de la catégorie du panneau... etc... et la facture peut donc être bien plus élevée.

Dernièrement, la SNCF nous demande de remettre aux normes les balises en amont du passage à niveau. Nous les changeons et le lendemain nous les retrouvons tordues !

PLANTATION DES ARBRES AU PARC DE LÉPINEY



Dans le respect de la tradition occitane de la Maïade, qui n'a pu avoir lieu après l'élection municipale de 2020, 19 arbres ont été plantés par les élus. Les agents communaux avaient réceptionné les arbres et préparé en amont les fosses qu'ils ont remplies de terre végétale.

Cette plantation est un signe fort en faveur du développement durable car les arbres sont vivants, d'essences locales adaptées à notre environnement. Vous pourrez découvrir des chênes, des frênes, des érables...

Une action renouvelée au parc de Lépiney, qui marque le début d'un long projet d'aménagement de ce lieu.



FIN DES TRAVAUX SUR LA RD 1113

Enfin la fin des travaux !

Et oui, nous sommes bien conscients des désagréments occasionnés par 2 ans de travaux sur la RD 1113, mais quel plaisir de rouler sur de nouveaux aménagements propres et sécurisés. La traversée de Cérons par l'ancienne nationale est de nouveau agréable et la circulation est facilitée par le remplacement du feu rouge par le rond-point.

Les espaces verts seront aménagés en début d'année, donnant à notre village une image moderne et verte malgré le passage continu de nombreuses voitures.

La dernière tranche, du carrefour du bureau de tabac jusqu'à Haouet, sera programmée en 2022 en lien avec le syndicat des 2 rives qui réalisera la continuité du refoulement vers la nouvelle station d'épuration.

RÉFECTION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN



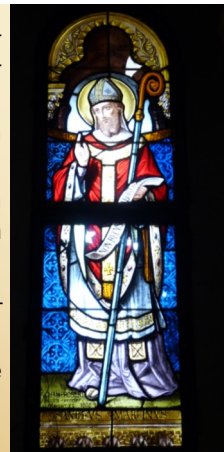
Dans le cadre de la préservation de son patrimoine, la commune de Cérons, en partenariat avec l'association Saint Martin, a entrepris la rénovation et le nettoyage des vitraux de l'église Saint Martin.

Certains vitraux étaient très dégradés et nécessitaient une intervention urgente.

Sur 3 ans et en 3 phases, l'entreprise SARL Vitraux Dupuy de Langoiran démonte et rénove les vitraux les plus abîmés et nettoiera les autres en fin de programme.

Le coût total de cette restauration est de 17181 € en 3 ans et est subventionnée à 25% par le Conseil Départemental.

La première phase est terminée pour les 2 premiers vitraux, qui ont été remontés par l'entreprise en décembre 2020.



ENTRETIEN INTÉRIEUR DU GYMNASE

Le sol de la salle multisport a été refait fin 2019. Ce nouveau sol en résine multicouche a permis de redonner un coup de jeune à cette salle et permet l'exercice de tous les sports en toute sécurité et confort.

Pour permettre l'entretien de ce sol, la commune a investi dans l'achat d'une balayeuse électrique et d'une laveuse de sol autoportée. Cet investissement, d'un montant de 13 000 € TTC, permet de garantir la propreté de la salle et la durée de vie de ce sol.

L'entretien se fait une à trois fois par mois (en fonction de l'utilisation de la salle) par les agents municipaux. Il faut plus de 2 heures pour faire toute la salle. Il appartient néanmoins à toutes les associations utilisatrices de la salle, de la laisser la plus propre possible et de passer un coup de balai si besoin (terre, sable ou feuilles).

TOITURE DU GYMNASE GEORGES TACHON

Notre commune a la chance d'être équipée d'un gymnase ! Toutes les communes ne peuvent en offrir à leurs associations. Construit il y a une quarantaine d'années, c'est un lieu utilisé par bien des associations céronnaises : gymnastique volontaire, handball, football, tennis, école primaire, collège, sans compter les locations annuelles extérieures.

Nous nous sommes aperçus récemment de quelques vieillissements de la toiture. Une entreprise est intervenue et a tout remis en ordre et en état : reprises et échanges de certains bardages, étanchéité...

Le montant de la facture a été de 4 984,67 € TTC.

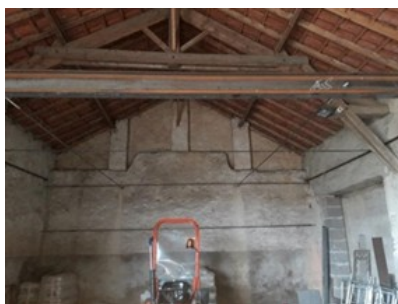
CONSOLIDATION AUX ATELIERS COMMUNAUX

Les ateliers municipaux, se trouvent au niveau du château de Lépiney, dans de vieux bâtiments qui ont eu besoin d'une consolidation.

En décembre, nous avons fait faire par l'entreprise Rénobat, des travaux de consolidation des murs et de la charpente du

bâtiment principal des ateliers municipaux.

D'un montant de 6912 € TTC, ces travaux étaient absolument nécessaires et permettent de sécuriser le bâtiment pour de nombreuses années.



MOUSTIQUE TIGRE... RAPPEL...

Coupez l'eau au moustique tigre !

Avec le printemps, nous allons aussi voir revenir le moustique tigre. Jusqu'à présent le principal moyen de lutte efficace, c'est de lui « couper l'eau ».

En effet, le moustique tigre pond dans l'eau stagnante (même en toute petite quantité !). Il se développe et vit ensuite dans un rayon de 100 mètres autour de son lieu de naissance. En supprimant les points d'eau et les sites de pontes, il est possible de réduire les populations de ce moustique si envahissant !

Alors, avant le début des premières naissances du printemps, il faut donc penser à :

- nettoyer les gouttières, bondes et regards pour éviter la stagnation des eaux usées,
- supprimer les coupelles sous les pots de fleur (ou les remplir de sable),
- enlever tout récipient susceptible de contenir de l'eau (jouets, pieds de parasols, vieux pneus, arrosoirs, seaux, etc.),
- couvrir d'un filet moustiquaire les récupérateurs d'eau et les réservoirs,
- vider ou bâcher les piscines d'eau croupie,
- évacuer les tas de branchages ou tas de tontes dans lesquels l'humidité peut s'accumuler,
- combler les trous où l'eau peut s'accumuler et stagner.

Pour les mares ou bassins, il est possible d'introduire des poissons pour qu'ils mangent les larves.

La végétation basse (< 3 mètres) leur sert de refuge en journée quand le soleil est trop fort : il est donc aussi recommandé de tailler son jardin et de réduire la végétation basse (broussaille, herbe hautes).

Il existe aussi dans le commerce des pièges à ponte et des pièges à CO₂. Il est aussi possible d'en fabriquer soi-même (tutoriels disponibles sur internet).

N'hésitez pas à partager vos expériences,

trucs et astuces avec nous

en écrivant à

moustiquetigre.cerons@gmail.com



LE RELAIS GIRONDE

Le textile se recycle

4 bornes de collecte textiles, linge de maison et chaussures sont installées sur la commune de Cérons.

Chaussures ou vêtements trop petits, assez vus ou même troués ? Vous ne les portez plus ? Ne les laissez pas s'entasser dans vos armoires et surtout ne les jetez pas à la poubelle ! Ils peuvent **créer des emplois** et commencer une **seconde vie**.

La **borne de collecte** de textiles est un élément incontournable pour la réduction des déchets ménagers au profit des déchets recyclables.

Le partenaire choisi, Le Relais, est le leader français dans la collecte, le tri et le recyclage des textiles usagés : vêtements, linge de maison, chaussures, maroquinerie.

La force de ce réseau d'entreprises est de s'engager dans la lutte contre l'exclusion par la création d'emplois durables pour des personnes en difficulté. **Pour 10 bornes posées, c'est 1 emploi créé sur l'ensemble de la filière.**

Sur la commune de Cérons, c'est **5kg** en moyenne par habitant qui sont collectés, avec un objectif de 6kg par habitant en France ; un chiffre très encourageant !

L'association n'a ni les moyens ni le temps de laver et repasser les dons !

Une partie de la collecte est distribuée dans les boutiques friperies (vêtements et linge propres, secs et en bon état).

Une petite partie est envoyée en Afrique (vêtements et linge propres, secs)

Tout ce qui est trop abîmé, mouillé, sale ou chaussures non regroupées par paires... est jeté !

Les consignes :

protégez vos dons

facilitez la collecte des chauffeurs

(la collecte se fait à la force des bras et du dos, elle n'est pas automatisée)

Déposez vos dons

(vêtements et linge de maison propres et secs, sacs et chaussures liées par paires)

◇ dans des sacs bien fermés

◇ Des sacs de moins de 50 litres.



DÉCHETS SAUVAGES

Marre, marre marre !!! Marre des dépôts sauvages dans la nature !

Marre des déchets jetés sur les bords des routes par des automobilistes sans scrupules !

Marre des déchets laissés autour des bornes à verres et à vêtements !

Marre de toutes ces incivilités de tous les jours. Comment de nos jours, peut-on encore jeter des déchets dans la nature ? Comment peut-on encore imaginer que notre nature et notre village puissent être une poubelle ?

C'est inadmissible ! Nous ne pouvons plus l'accepter. C'est la responsabilité de chacun d'entre nous. Nous devons tous en prendre conscience et faire une guerre sans merci à tous ceux qui profanent notre nature et notre village.

En 2 mois nous avons eu à gérer 3 gros dépôts sauvages dans les chemins déserts de notre village. Après enquêtes et recherches en collaboration avec la gendarmerie et les mairies voisines, nous avons à chaque fois retrouvé les auteurs. Ils ont eu une injonction de nettoyage, et les lieux ont été nettoyés en moins de 48h. Mais que de temps passé !

Nous faisons nettoyer, toutes les semaines, par les services techniques les abords des containers à verres et à vêtements. Mais que de temps perdus pour nos agents. C'est inadmissible que des personnes puissent laisser leurs déchets à côtés des bornes. Si les bornes à verres sont pleines, il y a 4 autres sites de bornes. Vous en trouverez bien une vide ! De même pour les bornes à vêtements, si elles sont pleines, ne laissez pas les sacs par terre, mais signalez-le à la Mairie, et repassez

quelques jours plus tard. Les bornes à vêtements sont vidées 1 à 2 fois par semaine, et systématiquement après l'appel de la Mairie. Des sites de bornes sont sous vidéo-surveillance, et nous traquerons dorénavant toute infraction en lien avec la gendarmerie.

Nous sommes tous choqués de voir des déchets, des canettes, des papiers déchirés dans les rues et sur les bords des routes de Cérons. Vous êtes nombreux à le faire remonter auprès des élus.

Mais que faire ? Nous faisons nettoyer régulièrement les bords des routes par nos agents municipaux. Mais encore une fois, que de temps perdu et quel travail ingrat. Ils auraient bien mieux à faire ! C'est à chacun d'entre nous à prendre conscience de ce fléau, à lutter contre tous ceux qui dégradent notre environnement. Nous devons tous, nettoyer devant notre lieu de vie, car souvent, le déchet appelle le déchet !

Notre journée écocitoyenne de ramassage des déchets a dû être reportée en raison du confinement de novembre.

Nous avons prévu de la reprogrammer le :

samedi 05 juin 2021,

Si les conditions sanitaires le permettent.

Nous comptons sur vous tous.

Faisons de notre village un village propre et agréable à vivre !



VOITURES VENTOUSES

Les voitures « ventouses », sont des voitures qui restent sur le domaine public (bord de route, place de parking, trottoir ...) et qui ne sont plus utilisées, oubliées par les propriétaires. La gendarmerie constate le stationnement de longue durée en marquant avec une bombe les roues. Une fois ce constat fait, un courrier est envoyé au propriétaire lui demandant d'enlever son véhicule dans les plus brefs délais.

Souvent abandonnées, elles pourrissent avec le temps et en plus de prendre des places de parking, elles donnent une image déplorable de notre village.

Nous avons commencé à les recenser et nous faisons appel à la gendarmerie pour trouver leur proprié-

taire. Nous rappelons que tout véhicule sur le domaine public doit être en état de marche et doit être assuré. A défaut d'assurance, ils ne peuvent rester sur le domaine public et doivent être évacués vers un garage ou une casse à la charge du propriétaire.



INFO : RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

Les déchets verts seront ramassés chez les particuliers en s'adressant directement au secrétariat de la mairie au **05.56.27.01.17** afin de préciser le lieu de ramassage et le volume à évacuer.

Depuis le 1er mars 2019, les services municipaux ayant accès à la déchetterie, seulement le matin, le calendrier de ramassage des déchets verts est modifié comme suit pour l'année 2021 :

- ◇ **mercredi 17 et jeudi 18 juin**
- ◇ **mercredi 21 et jeudi 22 octobre**
- ◇ **mercredi 16 et jeudi 17 décembre**

Sont considérés comme déchets verts :
=> les **branchages coupés et liés** en fagots,
=> les **tontes de pelouses mises en sacs** : une **dizaine de sacs par foyer**.

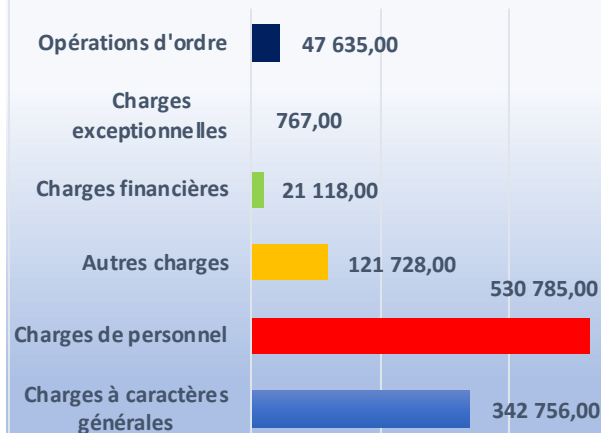
Nous vous remercions de votre compréhension.

NE SONT PAS ADMIS :

Les déchets verts non attachés et déposés en vrac : ils ne seront pas ramassés.

Compte administratif 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

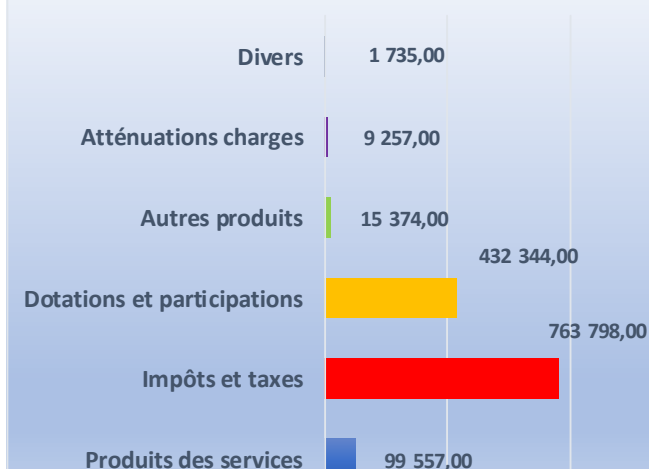


Le compte administratif 2019 fait apparaître un bilan excédentaire du budget de fonctionnement d'un montant de 257 276,06 euros. Cet excédent vient financer le programme en investissement pour partie et abonder l'excédent antérieur reporté pour l'autre partie.

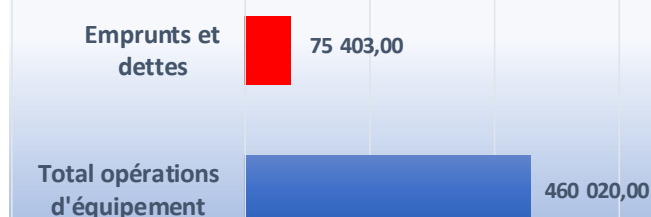
La section d'exploitation se décompose comme suit :

En recettes à 1 322 064,86 €
 et en dépenses à 1 064 788,80 €
 avec un excédent de l'année de 257 276,06 €
 et un excédent reporté de 436 247,99 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



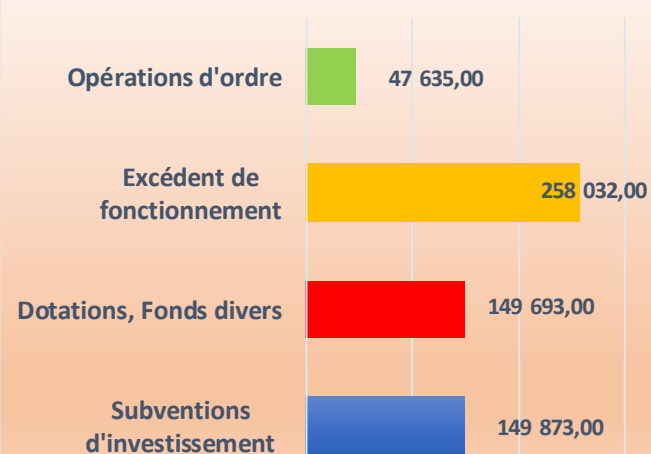
Le budget d'investissement 2020 est dans la continuité des années passées pour améliorer les équipements communaux, aménager les axes routiers..., à destination des Céronnais.

Ce programme important est rendu possible grâce à la gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement qui nous permet de dégager un excédent de fonctionnement significatif.

La section d'investissement se décompose comme suit :

En recettes à 605 233,88 €
 et en dépenses à 535 422,83 €
 avec un excédent de l'année de 69 811,05 €
 et un déficit reporté de 458 895,52 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT



JOURNÉE DÉFENSE CITOYENNETÉ

Le Ministère des Armées, par la direction du service national et de la jeunesse est la seule institution qui rassemble chaque année environ 800 000 jeunes Françaises et Français pour la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), soit l'intégralité d'une classe d'âge. Cette étape est indispensable, puisque le certificat de participation qui sera délivré à l'issue, est exigible jusqu'à 25 ans pour tout examen ou concours soumis à l'autorité publique.

Premier vecteur d'information de la Défense et des armées auprès des jeunes, la JDC permet de renforcer l'esprit de défense et le lien Armées - Nation.

Instaurée en France par la loi du 28 octobre 1997, suspendant le service militaire, elle a pour vocation première de convaincre et d'expliquer aux jeunes citoyens la légitimité de la défense nationale, tout en les sensibilisant aux possibilités de volontariat et d'engagement qui leur sont proposées.

La JDC est la seule rencontre obligatoire de l'ensemble d'une classe d'âge avec son Armée. Dernier lien institutionnel subsistant aujourd'hui entre les jeunes et les armées, elle est le complément indispensable à une armée professionnelle pour permettre l'adhésion des citoyens aux objectifs de défense et favoriser la compréhension des enjeux auxquels sont confrontées les armées.

Menée en collaboration avec les armées et la gendarmerie, elle permet d'expliquer la vocation et l'engagement des militaires au service de leurs concitoyens. En privilégiant un binôme d'animateurs (un militaire d'active et un réserviste), elle contribue également à mieux faire connaître la réserve et son rôle complémentaire aux côtés des militaires d'active.

La JDC s'intègre au sein d'un parcours de citoyenneté qui comporte trois étapes obligatoires, au cours desquelles interviennent successivement le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, les mairies et le ministère des Armées (MINARM) :

L'enseignement de défense : obligatoire, il s'inscrit dans les programmes des établissements d'enseignement du second degré. Il est l'un des éléments du socle commun de connaissance et de compétence que tout élève doit avoir acquis à la fin de sa scolarité.

Le recensement : acte volontaire obligatoire à l'âge de 16 ans pour tous les jeunes Français (es). La démarche s'effectue à la mairie du lieu de résidence, ou par internet pour certaines communes.

La JDC centrée sur la sensibilisation à l'esprit de défense et de sécurité ainsi que sur l'engagement dans la société, permet en outre de détecter des jeunes en difficulté.

Le site de la JDC : www.majdc.fr

Depuis 2017, le site offre un ensemble de services permettant d'effectuer en ligne toutes les démarches en lien avec l'organisation de la JDC [dialoguer, questionner, télécharger...]

Ce site favorise la dématérialisation des échanges de données et d'informations vis-à-vis de toutes les parties prenantes du recensement et de la JDC, via la création d'espaces clients spécifiques à chaque acteur (jeunes, agents de mairie, tous les partenaires, animateurs, encadrants).

TENNIS CLUB

SITUATION DE L'ACTIVITE DU CLUB DE TENNIS DE NOTRE VILLAGE A CE JOUR :



Malgré les difficultés que nous connaissons tous et dans la mesure où la météo nous sourit, nous pouvons poursuivre les cours de l'Ecole de Tennis pour les enfants et les adolescents, mais ceux-ci s'arrêtent à 17h30 car n'ayant aucun des cours extérieurs éclairés.

La salle est d'un très grand confort mais les consignes sanitaires nous obligent à ne pas en profiter...

L'organisation des cours est adaptée par notre moniteur, aidé par un licencié différent en fonction des mercredis ; ceci permet d'assurer les cours sur les 2 terrains extérieurs et d'intégrer les jeunes du vendredi soir.

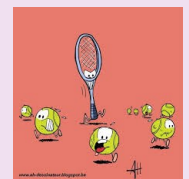
Malheureusement, les adultes sont toujours en attente et font preuve de patience.

Ayant soutenu la volonté du Bureau de maintenir le salaire du moniteur, ils souhaitent que l'on puisse adapter dans le futur la possibilité de faire les cours de l'Ecole de Tennis à l'extérieur.

Les familles de nos jeunes licenciés sont là, aussi, pour nous soutenir.

Et nous les remercions, chaleureusement, de nous avoir suivis dans notre démarche.

Le Bureau



RETOUCHE—COUTURE—BRODERIE TEXTILE



*Vous souhaitez offrir un objet original,
Vous voulez juste vous faire plaisir avec un sac unique,
Votre bébé mérite une petite attention particulière,
et bien d'autres choses créatives encore ?*

Vous avez une idée, une envie ? **Rendez-vous chez Mam's !** Venez à sa rencontre !

Installée depuis novembre 2020, **Sandrine** vous accueille à **Cérons**, dans un atelier à son image équipé de machines dernières technologies : machine à coudre, surjeteuse, brodeuse textile (broderies personnalisées). Elle met un point d'honneur à vous rendre « unique ».

Elle propose à sa clientèle (homme ou femme) une gamme infinie de possibilités de créations et accessoires personnalisés : sacs, pochettes, panières, lingettes, linges de maison, disques démaquillants, collections bébé/naissance, peluches à personnaliser, peignoirs, logo d'entreprise brodé, gamme recyclable...

Lors d'un rendez-vous, vous expliquez votre attente, vous choisissez le tissu, la broderie, la couleur... rien n'est laissé au hasard ! Tout est personnel et unique !



Mail : garcia.sandrine26@gmail.com

Facebook : L'atelier de mam's

06 74 04 94 98



RUBRIQUE : LE BON PLAN

MAPRIMRENOV

Ce dispositif permet de financer les dépenses engagées pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique de votre logement.

Depuis le 1er octobre 2020, l'ensemble des propriétaires peuvent y prétendre, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location.

Il concerne les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Ces travaux doivent être effectués par des entreprises labellisées RGE (Reconnues Garantes pour l'Environnement).

Le montant de cette prime de transition écologique varie en fonction des matériaux et des équipements éligibles dans la limite d'un plafond de 20 000 € pour des travaux sur un logement et pendant une durée maximale de 5 ans. Cette prime se cumule avec d'autres aides.

Les démarches sont à faire sur le site www.maprimerenov.fr.

Les propriétaires bailleurs ne pourront déposer leur dossier qu'à partir de Juillet 2021.

Afin de savoir à quelles aides et pour quel montant vous êtes éligibles, vous pouvez utiliser le simulateur public : [Simul'Aides](#)



MAIRIE de CERONS



PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE -
33 720 CERONS

Tél : 05.56.27.01.17

Fax : 05.56.27.26.64

Site : <http://www.cerons.fr>

Email : contact@cerons.fr

Permanence au 06.07.10.98.15

Heures d'ouverture du secrétariat :

Lundi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30

Mardi : 9 h - 12 h / (fermé au public)

Mercredi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30

Jeudi : 9 h - 12 h / (fermé au public)

Vendredi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30